

## Lettre d'information COVID-19

**Messieurs les parlementaires, Monsieur le président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les présidents des Communautés d'agglomération et Communautés de communes, Mesdames et Messieurs les maires et Messieurs les présidents des Chambres consulaires**

Plus de la moitié des habitants du département ont désormais reçu une injection de vaccin. Cette dynamique doit se poursuivre.

Afin de faciliter l'accès à la vaccination à l'approche des départs en vacances, des mesures fortes sont prises, avec notamment l'abaissement du délai requis entre la première et la seconde injection, la possibilité de se faire vacciner 2 mois après avoir contracté la Covid, la possibilité de connaître son niveau d'anticorps pour ne recevoir qu'une seule injection, l'ouverture de créneaux sans rendez-vous au Jeu de Paume et sur rendez-vous en soirée à Vendôme, et enfin, l'ouverture de la vaccination aux adolescents sans restriction dès 12 ans depuis le 15 juin. Vous retrouverez au verso de cette lettre une synthèse de ces différentes mesures.

Merci de votre participation à l'effort collectif dans la lutte contre la Covid.

*François PESNEAU, préfet de Loir-et-Cher*

### **Situation COVID-19 au 24 juin 2021** (données non consolidées)

- > Taux d'incidence pour la Région Centre-Val de Loire : **15,6 / 100 000 hab.**
- > Taux d'incidence pour le Loir-et-Cher : **14 / 100 000 hab.**
- > Taux de positivité pour le Loir-et-Cher : **0,8 %**

Les données figurant dans cette lettre proviennent de l'ARS et de la CPAM. Vous pouvez consulter ces chiffres sur le site de l'ARS : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/covid-19-situation-et-informations-en-centre-val-de-loire>

Situation en Loir-et-Cher	S21	S22	S23	S24
Nombre de tests	6 422	6 589	6 231	5 545
Nombre de tests positifs	179	137	64	46
Taux d'incidence (pour 100 000 hab.)	54,6	41,8	19,5	14
Taux de positivité	2,8	2,1	1,0	0,8

### Suivi des cas

> Nombre de patients zéro entre le 18 et le 24 juin : **46**

> Nombre de cas contacts entre le 18 et le 24 juin : **100**

Source : CPAM de Loir-et-Cher

> **Nombre d'hospitalisations conventionnelles :**

→ au 10/06 : **20** → au 17/06 : **13** → au 24/06 : **10**

> **Nombre de personnes en soins critiques :**

→ au 10/06 : **6** → au 17/06 : **3** → au 24/06 : **1**

> **Nombre de décès total depuis le 01/09 : 406**

**Vaccination :**

> Nombre de première injection : **170 670**

> Nombre de seconde injection : **96 633**

Source : SIVIC / ARS-CVDL

### > un abaissement du délai requis entre la première et la seconde injection

Le ministère de la santé a instauré une souplesse quant à l'écart entre les deux doses des vaccins de Pfizer-BioNTech et de Moderna. Le délai, initialement fixé à quarante-deux jours, avait déjà été élargi d'un minimum de trente-cinq à un maximum de quarante-neuf jours. Ce délai est désormais de 3 à 7 semaines pour permettre aux français de se faire vacciner avant les départs en vacances.

### > une vaccination possible dès 2 mois après avoir contracté la COVID

Pour enrayer la propagation du variant Delta et conjuguer vaccination et départ en vacances, le gouvernement a décidé de réduire le temps d'attente pour l'injection d'un vaccin pour les personnes qui ont déjà contracté la Covid-19. Ainsi, la vaccination est désormais possible dès deux mois après une infection Covid, au lieu de 3 à 6 mois auparavant.

### > un test sérologique pour connaître son niveau d'anticorps et adapter le nombre de doses

La Haute Autorité de Santé encourage les personnes infectées par la Covid-19 à ne se faire administrer qu'une seule dose. Dans ce but, des tests sérologiques sont désormais proposés à toutes les personnes venant se faire vacciner en centre de vaccination. En prélevant une goutte de sang sur le bout du doigt juste avant la première injection, le futur vacciné sait s'il a, ou non, développé des anticorps. Le résultat de ce test détermine alors la nécessité de recevoir soit une, soit deux injections.

### > des ouvertures en soirée

Le centre de vaccination de Vendôme propose une ouverture en soirée les mardis et vendredis jusqu'à 20h, sur inscription via Doctolib.

### > des ouvertures sans rendez-vous

Le centre de vaccination du Jeu de Paume à Blois a proposé hier et aujourd'hui des créneaux d'ouverture sans rendez-vous.

### > une vaccination sans restriction dès 12 ans

La vaccination contre la Covid est ouverte aux mineurs de 12 à 17 ans en France depuis le 15 juin. Les deux parents doivent donner leur accord. Une attestation d'autorisation parentale est disponible sur le site du ministère de la Santé. Un seul des deux parents peut venir accompagner le mineur le jour de la vaccination.

**À CHAQUE  
VACCINATION,  
C'EST LA VIE QUI  
REPREND !**

